

Pool Dactylos

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

72041

Objet

V.R.D. ECLAIRAGE PUBLIC
Programme entretien 1972
MARCHE Pierre BOISNARD

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

SOUS-PREFECTURE
- 1. MAR. 1972
ROCHEFORT-MER (Ch^{se} M^{se})
L'An mil neuf cent

le vingt cinq février .soixante douze à 20 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, TEBARD, Melle FOUCHE, BUJARD, DUFOUR, STIPAL, COLLE, BARDE, HAULIN, LARGETEAU, DOIREAU, LACHAUD, BROTRÉAU, DOHECQ, BERLAND, LANDRY, DELAIR, Mme BIDEAU, M. BOUTET, BARRIERE, PAPEAU, TAP, Mme PAVIERE

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. M. DOUCHET par M. DELAIR
M. BUCHET par M. DUFOUR

Absents : MM. MM. MOURON, RIVIERE

M. LANDRY a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

en 1971, une consultation auprès d'entreprises régionales susceptibles de répondre immédiatement aux demandes des services Techniques municipaux, aux fins d'exécution des travaux d'entretien, modifications et petits équipements du réseau d'éclairage public, a été lancée sur la base d'un bordereau de prix couramment pratiqués par l'Electricité de France.

Sur 12 entreprises consultées, cinq (5) d'entre-elles ont présenté des offres sur le bordereau de prix couramment pratiqués par E.D.F., soit :

Entreprise ROBIN à LA ROCHELLE.....	augmentation	7%
Entreprise DROUILLAC à SAINTES.....	augmentation	6%
Entreprise LACOMBE à PONS.....	augmentation	4%
Entreprise E.G.E.C. à ROYAN.....	rabais	0%
Entreprise BOISNARD Pierre.....	rabais	6%

M. le Rapporteur propose en conséquence, au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à traiter de gré à gré avec M. BOISNARD Directeur de l'Entreprise Pierre BOISNARD à GEMOZAC, rue Carnot, dont les garanties techniques et financières sont satisfaisantes.

DATE DE CONVOCATION

21 février 1972

DATE D'AFFICHAGE

21 février 1972

Nombre de conseillers en exercice 27
Nombre de présents 23
Nombre de votants 25

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouf l'exposé de M. le "apporteur

Vu le projet de marché de gré à gré

Vu le code des marchés publics et notamment les articles 308 et 310,

Considérant la nécessité de conclure un marché d'entretien pour assurer le bon fonctionnement du réseau d'éclairage public en 1972,

DECIDE :

- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint par délégation à conclure un marché de gré à gré avec l'entreprise Pierre BOISNARD dont le siège social est à CEMOZAC, rue Carnot et rue de la Libération pour un montant de marché estimé à la somme de TRENTE QUATRE MILLE TROIS CENTES FRANCS, SOIXANTE CENTIMES (34.013,60 F^s) hors T.V.A., soit QUARANTE MILLE FRANCS (40.000 F^s) T.V.A. comprise.

- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 1972, chapitre 936.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre MM. les Membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME
Pour le Maire
l'Adjoint délégué



APPROUVÉ

ROCHFORT-MER, le 8 MARS 1972

Le Sous-Prefet,

A large, stylized blue handwritten signature.